

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 6 DEC 2006

Droit de remède: Fr.

Le chancelier d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrondissement, V du service des forêts et du paysage:

La Commune:

Sierre, le 28.05.06

Venthône, le 28.05.06

Bramois, le 27.10.06

Sierre, le 01.06.2006

Plan cadastral 60

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabl. 08.05.06 PG CT

Modif.

Fichier : 1178d032.dwg

Format : 1.05m2

